



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 26

SEANCE DU 07 JUIN 2023

N° DEL-2023-3-16

OBJET :
**Versement d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association Trail du
Reulet**

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

La ville de Thoiry participe activement au développement des activités sportives et de loisirs, notamment par le biais d'aides aux associations et leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou de faciliter la pratique sportive.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'association Le Trail du Reculet – enregistrée au Répertoire National des Associations (RNA) sous le numéro W013004964 – organise 2 trails et 1 randonnée patrimoine le dimanche 28 mai 2023.

L'association, dédiée à l'organisation du Trail du Reculet, a été créée à l'automne 2022 ; l'organisation des 2 éditions précédentes (2021 et 2022) était portée par le Ski Club Neige et Montagne.

La manifestation organisée le dimanche 28 mai est composée de :

- 2 trails chronométrés (12 et 31 km)
- 1 randonnée patrimoine (8 km) destinée à tous avec remise d'un livret explicatif aux participants
- Des animations sur un village sportif situé sur le parking du centre commercial Val Thoiry, partenaire de la manifestation

Le total des dépenses de ce projet est estimé à 20 000 euros.

Madame le Maire indique que l'association Le Trail du Reculet a adressé à la ville de Thoiry une demande de subvention exceptionnelle.

Après avis unanime de la commission Vie Associative et Sportive qui s'est réunie le 27 avril 2023, Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer à l'association Le Trail du Reculet, une subvention exceptionnelle à hauteur de 800 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association Le Trail du Reculet qui organise 2 trails et 1 randonnée patrimoine le dimanche 28 mai 2023.

Monsieur BURLET ne prend pas part au vote

FAIT A THOIRY,
LE 7 juin 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230607-DEL-2023-3-16-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023